

Compte-rendu du Conseil Syndical du lundi 15 mars 2021

Membres présents : Jérôme GRENARD, Grégoire JUBERT, Karine JEANTET PROST, Isabelle HEURTIER (suppléante), Anthony HAREL, Olivier ROYDOR

Absents excusés : Anne MICHAMBLÉ

Membres en fonction : : 6
Membres présents : : 5
Membres absents excusés avec pouvoir : 1
Membres absents excusés sans pouvoir : 0
Membres absents non excusés : 0

Début de séance : 19h00

Monsieur Jérôme GRENARD, Président, accueille les conseillers et informe de la présence de Madame Isabelle HEURTIER, première adjointe de la commune des Bouchoux et suppléante au syndicat en remplacement de Madame Anne MICHAMBLÉ, excusée.

Madame Karine JEANTET PROST se propose comme secrétaire de séance, adoptée à l'unanimité.

1) Approbation du compte-rendu du 20 juin 2020

Monsieur Le Président demande si des modifications ou des ajouts sont demandés sur celui-ci. Il était prévu que le sujet des bornes incendie soit évoqué à cette séance. Ce sujet sera abordé en questions diverses.

Ainsi, le compte-rendu du samedi 20 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Approbation du Compte Administratif 2020

Comme il se doit, le compte administratif rédigé par le Président est à présenter par un membre du conseil syndical. Monsieur Jérôme GRENARD ne prend donc pas part au vote.

Monsieur Grégoire JUBERT, Vice-Président, prend la parole et présente les comptes de l'année 2020.

COMPTE BUDGET 891

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2019		1 567.19 €	9 285.78 €		9 285.78 €	1 567.19 €
Opérations de l'exercice 2020	11 773.47 €	23 011.90 €	14 836.06 €	14 453.83 €	26 609.53 €	37 465.73 €
TOTAUX	11 773.47 €	24 579.09 €	24 121.84 €	14 453.83 €	35 895.31 €	39 032.92 €
Résultats de clôture		12 805.62 €	9 668.01 €			3 137.61 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		12 805.62 €	9 668.01 €			3 137.61 €
RESULTATS DEFINITIFS		12 805.62 €	9 668.01 €			3 137.61 €

Après consultation, le Conseil Syndical, avec 5 voix Pour, **APPROUVE** le compte administratif 2020.

3) Approbation du Compte de Gestion du Trésorier

Monsieur le Président présente maintenant le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable du syndicat. Celui-ci est en tous points identique au Compte Administratif.

Ainsi, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier 2020.

4) Affectation du résultat 2020

Monsieur le Président expose au comité syndical que l'exercice 2020 a généré un excédent de fonctionnement de 11 238.43 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 1 567.19 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 12 805.62 €.

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement. Ainsi le déficit de 9 668.01 € est apuré par l'affectation de cette même somme au compte 1068.

Un solde disponible de 3 137.61 € est alors constaté en section de fonctionnement, somme qui sera affectée au compte R002 – Excédent reporté.

Ces montants seront repris dans le budget primitif 2021.

Le Conseil Syndical, avec 6 voix Pour, **DECIDE** l'affectation du résultat comme énoncé.

5) Proposition au Budget Primitif 2021

Monsieur le Président rappelle que le budget du syndicat est soumis à acceptation des communes membres. Le budget 2021 ne sera donc pas voté pendant cette séance, mais seulement préparé pour leur être diffusé.

Un tableau synthétique par section et par poste est présenté aux conseillers, auquel les reports de résultats sont intégrés.

	Proposition 2021		Proposition 2021
DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
petit équipement	958.00 €	002 Résultat reporté	3 138.00 €
fournitures administratives	855.00 €	Taxes	120.00 €
entretien voie et réseaux	3 255.00 €	subv département	3 480.00 €
remb autres organismes	1 178.00 €	part communes	19 200.00 €
taxes foncières	120.00 €		
interets	9 506.00 €		
total	15 872.00 €		
023 Virement à section investissement	10 066.00 €		
	25 938.00 €		25 938.00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
		1383 subvention	5 388.00 €
001 Déficit inv exercice 2020	9 669.00 €	021 Virement de la section de fonct	10 066.00 €
1641 Capital	15 454.00 €	1068 Couverture déficit inv	9 669.00 €
	25 123.00 €		25 123.00 €

Les montants sont imputés en fonction des projets à mener. En effet, le syndicat a souhaité faire évoluer ses statuts pour prendre d'autres responsabilités, telle l'amélioration de la défense incendie, ce qui présage des dépenses sur l'entretien des bornes incendie et d'autres travaux de mises aux normes sur les territoires.

Il est également noté que le déficit d'investissement croît chaque année (9 285.78 € en 2019) de par l'augmentation de la part de capital remboursé pour les emprunts. L'apurement du déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement ne sera possible que quelques années encore.

L'équilibre du budget d'investissement réalisé par un virement de la section de fonctionnement est de plus en plus élevé (9 668.00 € en 2019). Ainsi, il conviendra de réfléchir à une solution afin de conserver une réserve pour les dépenses futures en section de fonctionnement. Une simulation de l'augmentation de la participation des communes sera effectuée pour l'élaboration des budgets à venir.

Monsieur le Président souhaite que le Conseil Syndical soit concerté à chaque dépense engagée. Cette volonté se traduit par la suppression de l'article 022 – Dépenses imprévues, dont le fonctionnement autorise le mandatement dès lors que des crédits sont inscrits.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Président propose que le prochain conseil syndical ait pour ordre du jour le vote du budget primitif 2021, la création de groupes de travail (statuts, défense incendie, finances) et la visite de la caserne des Couloirs en présence des pompiers. La restitution des réflexions menées permettra dès novembre 2021 de prévoir le budget 2022.

La date du lundi 12 avril 2021 est retenue, l'horaire restant à définir. La volonté d'adjoindre aux prochaines réunions les deux chefs de centre permettra de bien saisir les différentes problématiques.

- Le contrôle des poteaux incendie est à reprendre en urgence. Pour mémoire, ceux-ci n'ont pas été faits depuis que le SDIS ne l'assure plus, soit depuis 3 ans. Aujourd'hui, le matériel nécessaire est disponible à la Communauté de Communes. Les employés communaux doivent donc suivre une formation pour son utilisation. Il pourrait être proposé qu'un pompier accompagne chaque agent pour faciliter la réalisation de cette tâche. Les informations concernant les pannes ou les réparations à faire seront ainsi remontées au SIVU.

La responsabilité des maires étant engagée dans le domaine de la sécurité incendie, ce dossier est jugé prioritaire.

- La cartographie des points d'eau (bornes, puits, ...) est essentielle pour que chaque territoire connaisse ses ressources en eau, ses faiblesses à palier. La connaissance du territoire par les conseillers syndicaux est importante, le rôle du SIVU deviendra plus intéressant pour ses membres, investis de missions d'amélioration du système de défense incendie.

FIN DE LA REUNION à 20H00.